

### 3. Je respecte le code vestimentaire établi par l'équipe-école

- J'ai une tenue et une apparence physique convenables à un lieu d'éducation.
- Ma tenue vestimentaire et mes accessoires sont décents et respectent en tout temps les valeurs de l'école.
- Dans les laboratoires, les ateliers et en cuisine, je respecte les règles de sécurité spécifiques énoncées par le personnel en ce qui concerne la tenue vestimentaire.
- Je porte les vêtements autorisés.

| Ce qui est autorisé<br>  | Ce qui n'est pas autorisé<br>  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Vêtements de la compagnie Flip Design à l'effigie de la PRO ou des Titans ou l'équivalent de ces modèles Ces équivalents doivent être noirs, gris ou bourgogne (couleurs de Flip Design), unis, opaques, et sans logo.</li><li>✓ Vêtements qui cachent entièrement les sous-vêtements</li><li>✓ Vêtements dont le haut et le bas se superposent en tout temps</li><li>✓ Vêtements qui couvrent les épaules et le dos</li><li>✓ Shorts, bermudas, robes ou jupes qui sont d'une longueur minimale à la mi-cuisse (longueur jusqu'au bout des doigts lorsque le bras est le long du corps)</li><li>✓ Legging entièrement opaque</li><li>✓ Pantalons troués (à partir du genou en descendant)</li><li>✓ Souliers, des espadrilles ou des sandales qui tiennent bien dans le pied</li><li>✓ Espadrilles et une tenue sportive lors des cours d'éducation physique *</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>✗ Porter des vêtements prônant la violence, la haine, le racisme, l'affiliation à des gangs criminalisées, le sexism, la sexualité, les boissons et produits énergisants, les drogues ou l'alcool</li><li>✗ Porter des pointes métalliques ou des chaînes de pantalon</li><li>✗ Porter un pyjama</li><li>✗ Être nu-pied ou mal chaussé (exemple : pantoufles)</li><li>✗ Porter des bottes de sécurité (sauf aux ateliers)</li><li>✗ Porter un couvre-chef, un châle ou un vêtement d'extérieur dans les classes et sur les étages</li><li>✗ Porter le capuchon ou un couvre-chef qui ne permet pas d'identifier l'élève facilement dans l'école</li></ul> |

\*Le port de vêtements pour l'éducation physique est obligatoire :

Vêtements permettant une liberté de mouvement dont le haut et le bas se superposent

Short ou cuissard d'une longueur minimale à la mi-cuisse

Pantalon de sport

T-Shirt ou chandail de sport couvrant les épaules et le dos

Espadrilles

Lors de journées thématiques ou de sorties autorisées par l'équipe-école, les valeurs de l'école doivent être respectées.

En cas de questionnement sur ma tenue, un comité formé de la direction et d'intervenants étudiera la situation et rendra une décision.

